

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 29/2024 du 18 juin 2024

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC EURL A.T.P.I POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'EXTINCTEURS A LA MAISON SOCIALE DE MOHON

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 septembre 2023 (rubrique N° 4), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1er juillet 2022,

Considérant qu'il convient de procéder à l'achat d'extincteurs pour la maison sociale de Mohon,

Vu la proposition de l'EURL A.T.P.I. de Montauban de Bretagne,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de fournitures avec l'EURL A.T.P.I. de Montauban de Bretagne pour l'achat de 3 extincteurs avec panneaux indicateurs. Le prix s'élève à 289,94 € HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 18 juin 2024

Fait à Mohon le 18 juin 2024

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance

